



IL N'Y A PAS DE BONNE FAÇON
DE MAL AGIR

NOS VALEURS

Nos valeurs distinguent depuis toujours notre entreprise et constituent une part importante de notre patrimoine. Elles tiennent lieu de boussole morale pour tout ce que nous faisons.



Faire ce qui est juste THE WHIRLPOOL WAY

Nous pouvons réaliser notre vision uniquement si nous gagnons avec intégrité. Nos décisions et nos actions sont animées par la volonté de créer la demande et de gagner la confiance. Ce Manuel d'intégrité explique comment traduire notre intégrité en actions.

GAGNER AVEC INTÉGRITÉ

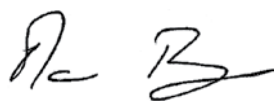
Vous souvenez-vous de ce qui vous a attiré chez Whirlpool ? Pour moi, c'était le fait que l'entreprise veuille gagner avec intégrité. C'est peut-être pour cela que nos valeurs me tiennent tellement à cœur. Elles constituent nos principes directeurs dans ce monde qui change.

Nos valeurs guident nos actions, nous permettant de gagner avec intégrité et de prendre les bonnes décisions. Ces éléments sont tellement importants pour nous que nous préférons renoncer à une affaire plutôt que d'enfreindre la loi ou de remettre nos valeurs en question.

Toutes les entreprises s'efforcent de réussir. Ce qui fait ma fierté c'est que nous, nous voulons réussir de manière éthique, en respectant **The Whirlpool Way**, selon lequel **il n'y a pas de bonne façon de mal agir**. Les gens ne se souviendront pas forcément de CE QUE nous avons accompli, mais je suis certain qu'ils se souviendront de COMMENT nous l'avons réalisé. La réussite sans intégrité est un échec.

De mon point de vue, la conformité à son niveau le plus élémentaire signifie simplement « respecter la loi ». Mais Whirlpool a des valeurs qui vont bien plus loin : nous voulons gagner la confiance de nos consommateurs, collègues et parties prenantes, et celle des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. C'est cela qui définit notre identité. Nous avons créé ce Manuel d'intégrité pour vous aider à respecter **The Whirlpool Way**.

Nous vous remercions de toujours tenter de réussir en respectant **The Whirlpool Way**, selon lequel **il n'y a pas de bonne façon de mal agir**.



Marc Bitzer
Président-directeur général, Whirlpool Corporation



SOMMAIRE

Message de notre PDG	01
Nous sommes responsables	05
Vos actions comptent	06
Prendre des décisions éthiques	07
Comment poser des questions ou exprimer des inquiétudes ?	08
Pas de représailles	09
Nos principes	
Nous faisons ce qui est juste pour nos consommateurs	10
Nous mettons le consommateur au centre de tout ce que nous faisons	12
Nous concevons et fabriquons des produits sûrs et de qualité	13
Nous tenons nos promesses	14
Nous respectons la confidentialité	15
Nous faisons ce qui est juste pour notre personnel	16
Nous nous respectons les uns les autres, et nous favorisons la diversité et l'inclusion	18
Nous tenons à fournir un lieu de travail sûr et sain	19
Nous croyons en les droits de l'homme à l'échelle mondiale	20
Nous tenons au développement durable et à l'environnement	21
Nous faisons ce qui est juste pour notre entreprise	22
Nous rendons compte de notre travail avec précision	24
Nous utilisons les actifs de l'entreprise adéquatement	25
Nous protégeons les informations confidentielles	26
Nous évitons les conflits d'intérêts	28
Nous représentons l'entreprise comme il se doit	29
Nous menons nos affaires de la bonne façon	30
Nous prévenons les risques de corruption	32
Nous pratiquons une concurrence équitable	34
Nous ne tolérons pas le blanchiment de capitaux	36
Nous gérons notre commerce mondial adéquatement	37
Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs affaires avec éthique	38



NOUS SOMMES RESPONSABLES

La confiance se gagne.

Nous sommes tous responsables d'accepter, de comprendre et de respecter ce Manuel d'intégrité. Il s'applique à vous, quelle que soit votre fonction dans l'entreprise et où que vous soyez dans le monde. Nous comptons sur vous pour continuer à agir comme nous l'avons toujours fait : en gagnant avec intégrité.

Nous savons que cela n'est pas toujours simple, mais sachez que vous n'êtes pas seuls. Ce manuel a pour but d'aider chacun de nous à respecter **The Whirlpool Way**. Il présente des conseils, des exemples positifs et des ressources qui nous aideront à mettre en pratique notre intégrité.

Si vous avez le privilège de diriger une équipe, vous êtes responsable d'assurer que celle-ci comprenne et respecte les principes décrits dans ce Manuel d'intégrité.



The Whirlpool Way

Ce Manuel d'intégrité traduit notre intégrité en actions. Nous tenons énormément à nos employés, investisseurs, consommateurs, communautés et autres parties prenantes. Nos décisions et nos actions sont animées par la volonté de créer la demande et de gagner la confiance. La seule façon de gagner est en respectant **The Whirlpool Way** sans aucun compromis.

“Selon nous, notre manière d'atteindre nos objectifs est aussi importante que les objectifs que nous atteignons.”

**LA RÉUSSITE SANS INTÉGRITÉ
EST UN ÉCHEC**

VOS ACTIONS SONT IMPORTANTES

Chacun de nous est responsable de mettre notre intégrité en action et de donner une impression positive et durable.

Voici quelques exemples décrivant comment nos employés vivent et dirigent avec intégrité :



“ Nous créons des processus et des contrôles afin d'assurer que la loi et nos politiques soient respectées. »



“ Je suis disponible et j'encourage les membres de mon équipe à poser des questions et à exprimer leurs préoccupations. »



“ Je mène une enquête si quelque chose semble douteux, et je demande des comptes à mon équipe si elle n'agit pas avec intégrité. »



“ Je connais et comprends nos valeurs, et je les mets en pratique au quotidien. »



“ Je m'assure que mon équipe achève sa formation dans les délais ; ensuite, nous voyons comment appliquer ces éléments dans notre travail quotidien. »



“ Je remercie et récompense mon équipe quand elle atteint ses objectifs en respectant The Whirlpool Way. »

QU'ARRIVE-T-IL QUAND THE WHIRLPOOL WAY N'EST PAS RESPECTÉE ?

Nous tenons à vous : nous souhaitons vous protéger et protéger l'entreprise. Si vous ne vous conformez pas à ce Manuel d'intégrité, cela risque d'avoir des conséquences négatives pour vous et pour l'entreprise.



Perte de confiance



Atteinte à la réputation



Impact négatif sur la rémunération et la carrière



Renvoi temporaire



Amendes et pénalités graves



Prison



Licenciement



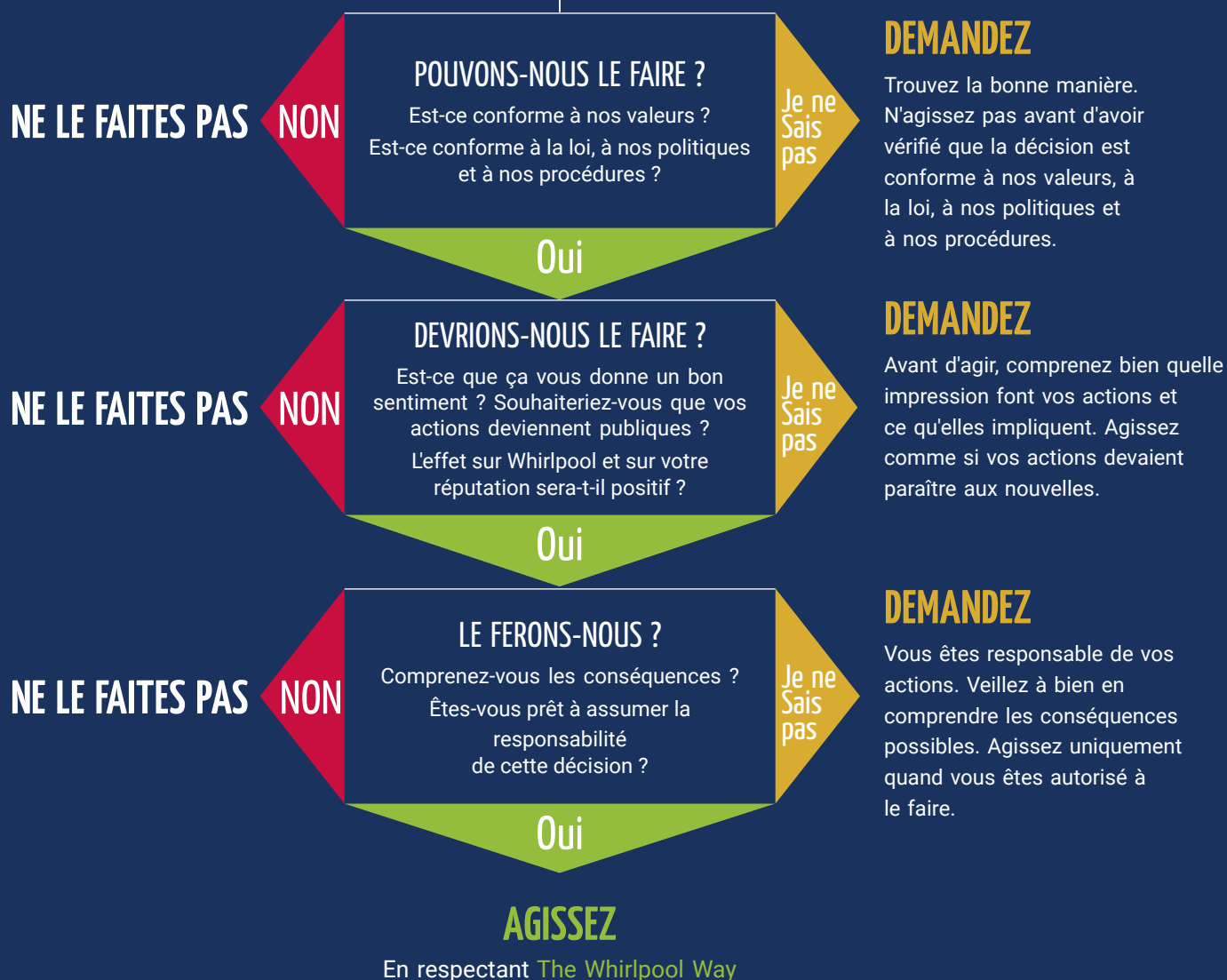
Avertissements oraux ou écrits

Vous risquez aussi des mesures correctives internes comme :



Il n'y a pas de bonne façon de mal agir

Nous sommes responsables de réussir avec intégrité et de gagner la confiance, jour après jour. Pour les situations qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce manuel, dans nos politiques ou dans d'autres normes, veuillez avoir recours aux questions de base ci-dessous.



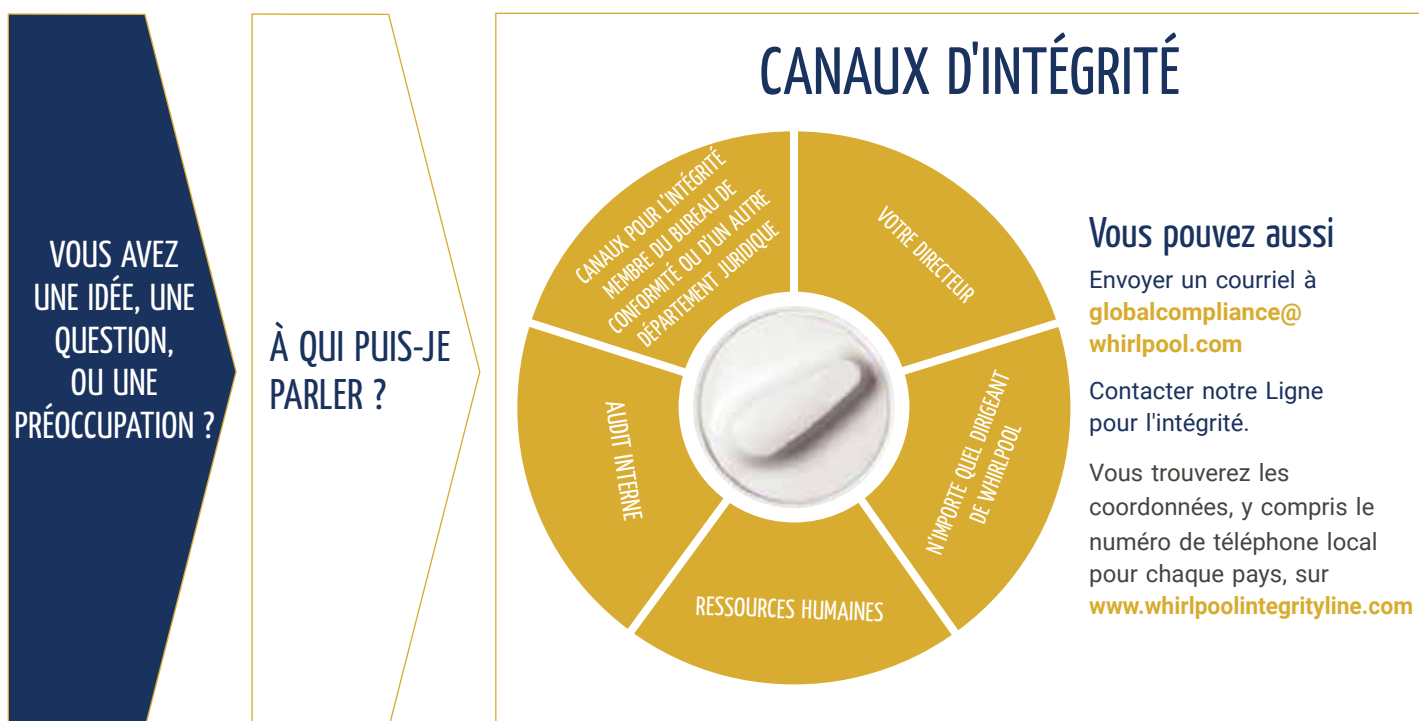
COMMENT POSER DES QUESTIONS OU EXPRIMER DES INQUIÉTUDES

N'ayez pas peur de demander de l'aide. Dans certaines situations, nous avons tous besoin de conseils.

Depuis plus d'un siècle, nous gagnons la confiance en agissant avec intégrité. La confiance peut se perdre très facilement. Pour la protéger, vous devez comprendre ce manuel et nos politiques, et agir

de la bonne façon. Cela veut aussi dire poser des questions, parler de vos préoccupations et nous signaler si vous pensez que quelqu'un ne respecte pas **La façon de faire de Whirlpool**. Vous avez la responsabilité de vous exprimer.

Vous pouvez faire appel à de nombreuses personnes pour poser une question ou exprimer une préoccupation. Nous vous écouterons.



NOTRE LIGNE POUR L'INTÉGRITÉ

Notre **Ligne pour l'intégrité** est un service confidentiel géré pour Whirlpool par une partie tierce indépendante. La Ligne pour l'intégrité est disponible en plus de 10 langues, en ligne et par téléphone, 24 h/24, 7 jours/7.

Lorsque vous contactez la Ligne pour l'intégrité, vous pouvez décider si vous préférez rester dans l'anonymat.

Si vous souhaitez soumettre des questions, des préoccupations ou des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les vérifications directement au Comité d'audit du Conseil d'administration, vous pouvez écrire au Président du Comité d'audit, 2000 North M-63, MD 3602, Benton Harbor, MI 49022.

PAS DE REPRÉSAILLES

Whirlpool s'engage à protéger son personnel contre les représailles.

Les représailles sont une conséquence négative, plus ou moins directe, pour avoir exprimé une préoccupation ou signalé des actes répréhensibles en toute bonne foi. Exemples : l'intimidation, l'exclusion des opportunités, les évaluations de rendement faussement négatives et le licenciement.

Les représailles ne sont jamais admises. Tout employé exerçant des représailles contre quelqu'un qui exprime une préoccupation en toute bonne foi sera tenu pour responsable. Si vous êtes témoin ou entendez parler de représailles, prenez part à la solution : **exprimez-vous**.

“Nous ne tolérons pas de représailles contre les employés qui soulèvent des problèmes d'ordre déontologique en toute bonne foi.”

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q J'ai vu mon directeur agir d'une manière qui ne me semble pas conforme au Whirlpool Way. Est-ce que j'aurai des ennuis si je le signale en toute bonne foi ?

R Non, vous ne pouvez pas avoir d'ennuis si vous communiquez simplement une préoccupation en toute bonne foi, même s'il s'avère que vous aviez tort. Les enquêtes sont effectuées de manière objective, équitable et discrète.

Agir comme il se doit The Whirlpool Way

« Pas de bonne façon de mal agir » signifie que vous évitez de mal agir même si personne ne vous regarde, même si la possibilité de vous faire prendre est moindre et même si un dirigeant vous dit de le faire. Respectez The Whirlpool Way pour protéger le patrimoine de notre entreprise.



POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Chaque jour, nos consommateurs nous accordent leur confiance. Sans cette confiance, nous ne pouvons pas être les meilleurs. Agir avec intégrité et respecter **The Whirlpool Way** nous aide à gagner chaque jour leur confiance. Cela est essentiel pour la réputation de notre entreprise et pour les stratégies de leadership de notre marque et de nos produits.



Nous faisons ce qui
est juste pour nos
CONSOMMATEURS



NOUS METTONS LE CONSOMMATEUR AU CENTRE DE TOUT CE QUE NOUS FAISONS

Nos consommateurs sont au cœur de notre vision, de notre mission et de notre stratégie.

Nous travaillons depuis plus de 100 ans pour consolider nos marques et gagner la confiance de nos consommateurs dans le monde entier. Nous nous efforçons d'être la meilleure marque de produits de consommation... dans tous les foyers du monde. Nous obtiendrons le leadership de notre marque et de nos produits uniquement en nous concentrant sans relâche sur nos consommateurs.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Comprendre notre vision et notre mission, et les appliquer dans votre travail.
- Tenir compte de nos consommateurs dans tout ce que vous faites.



DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Pendant une discussion sur les risques liés à l'accélération du lancement d'un produit, personne n'a tenu compte de l'impact de cette accélération sur l'expérience des consommateurs. Que dois-je faire ?

R Nous devons faire en sorte que les consommateurs soient au centre de tout ce que nous faisons. Veuillez soulever le problème pour vous assurer que l'expérience des consommateurs ne soit pas négligée.





NOUS CONCEVONS ET FABRIQUONS DES PRODUITS SÛRS ET DE QUALITÉ

Nos consommateurs ont confiance en nous pour leurs foyers. Nous adorons leur fournir des produits sûrs et de qualité.

Les consommateurs reçoivent nos produits à la maison et interagissent avec eux quotidiennement. C'est pourquoi nous proposons des produits de qualité qui satisfont ou dépassent toutes les exigences réglementaires de sécurité applicables là où ils sont vendus.

Nous créons la demande et gagnons la confiance de nos consommateurs en respectant ou en dépassant leurs exigences raisonnables pendant la durée d'utilisation prévisible de nos produits.

Si un produit n'est pas à la hauteur de nos promesses, nous faisons tout notre possible pour garder la confiance de nos consommateurs en leur offrant une expérience de service après-vente qui satisfait ou dépasse leurs attentes.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Valoriser la qualité, la sécurité et la conformité réglementaire des produits.
- ▶ Comprendre et appliquer systématiquement les normes de qualité et de sécurité liées à votre travail.
- ▶ Si quelque chose ne vous semble pas correct, le signaler immédiatement.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q J'ai remarqué des problèmes de qualité dans les produits réalisés par ma ligne. Mon directeur n'a rien fait pour y remédier. Que dois-je faire ?

R Parlez-en avec votre directeur, puis demandez à votre équipe et aux experts en qualité de vous aider à résoudre le problème. Nous devons respecter systématiquement nos standards de qualité. Nos consommateurs méritent des produits de qualité. Ne sacrifiez pas la qualité pour des questions de délais.

Q Mon frère vient d'acheter un nouveau four. Il m'a dit que le métal autour de la porte devient tellement chaud qu'il a peur que sa fille s'y brûle. Que dois-je faire ?

R Signalez immédiatement ce problème au service de sécurité globale et de réglementation. Demandez l'aide de votre directeur pour les contacter. Assurez-vous en outre que votre frère appelle notre service après-vente. Nous avons le devoir de répondre rapidement à toutes les questions relatives à la sécurité des produits.





NOUS TENONS NOS PROMESSES

La confiance de nos consommateurs est un de nos atouts les plus précieux. Nous tenons à conserver leur confiance en assurant que la publicité de nos produits et services soit honnête.

Nous voulons être sûrs que nos consommateurs aient les meilleures informations disponibles quand ils prennent des décisions concernant nos produits. C'est pourquoi nous nous assurons que la publicité de nos produits soit honnête et ce que nous affirmons ait été démontré. Nous respectons les lois en matière de publicité partout où nous exerçons nos activités, et exigeons que toute personne qui promeut nos produits ou services fasse de même.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Veiller à effectuer les tests et processus requis pour valider nos publicités et nos déclarations.
- Vous assurer que nous n'insinuons pas de fausses informations.
- Préciser que vous êtes un employé de Whirlpool quand vous faites des publications en ligne à propos de notre entreprise, nos marques et nos produits.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Suite à des changements de dernière minute avant le lancement d'un produit, une des spécifications n'est pas tout à fait exacte. Devons-nous mettre à jour la spécification même si la différence est minime ?

R Oui, les spécifications de nos produits doivent toujours être exactes. Nous tenons à fournir des informations exactes sur nos produits.

Q Nous sommes sur le point de lancer un nouveau produit et, à mon avis, nous le vendrons mieux en disant qu'il a le plus grand nombre de cycles dans le secteur. Nous n'avons pas le temps de faire des recherches, mais d'après ce que je sais, c'est vrai. Est-ce que je peux simplement ajouter ce message au matériel publicitaire du produit ?

R Non. Vous n'avez pas les informations nécessaires pour faire cette déclaration. Vous devez collaborer avec le service de marketing et le département juridique pour suivre le processus de développement du message ; celui-ci vous aidera à réunir les informations requises pour appuyer cette déclaration avant de la faire.





NOUS RESPECTONS LA CONFIDENTIALITÉ

Nous voulons gagner et conserver la confiance des consommateurs. Nous nous efforçons de protéger toutes les informations personnelles qui nous ont été confiées.

Nous reconnaissons que les informations personnelles sont des données sensibles. Nous demandons donc uniquement celles dont nous avons besoin pour répondre à nos obligations commerciales et juridiques, et les utilisons uniquement aux fins prévues et communiquées.

Nous partageons les informations recueillies uniquement avec les personnes qui en ont besoin pour faire leur travail. Si vous en faites partie, vous devez respecter et protéger la confidentialité de ceux qui partagent leurs informations personnelles avec Whirlpool.

Nous appliquons les mêmes principes de prise en charge et de protection des données pour les informations personnelles créées via nos appareils connectés que pour celles réunies par nos employés, visiteurs et autres.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Savoir quelles données doivent être protégées.
- ▶ Vous assurer que les processus et les contrôles requis pour protéger les données personnelles soient respectés et que nous nous conformions à la loi.

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR « DONNÉES PERSONNELLES » ?

Des informations qui identifient une personne de manière directe ou indirecte.

GCP-4 - Politique de confidentialité. Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez GIS, votre chef de la protection des données personnelles, le département juridique ou un des **Canaux d'intégrité**.



DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Mon équipe souhaite recueillir les dates de naissance de nos consommateurs pour leur envoyer des cartes de vœux. Pouvons-nous le faire ?

R Avant d'agir, consultez votre GIS, votre chef de la protection des données personnelles ou le département juridique pour vous assurer que nous avons le droit de recueillir ces informations et que nous disposons des processus et des contrôles requis pour les protéger.

Q Je partage avec mon équipe un tableur qui contient les noms et les adresses de consommateurs. Octroyer et révoquer l'accès au fichier à chaque membre de l'équipe est une opération très compliquée. Est-ce que je peux utiliser un lien partageable ?

R Non. Vous devez continuer à octroyer l'accès uniquement aux employés qui ont besoin de ces informations pour faire leur travail. Le partage de cette liste avec d'autres personnes pourrait être considéré comme une violation des lois sur la confidentialité.





POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Ce sont nos valeurs qui définissent notre partenariat unique et extraordinaire entre entreprise et employés. Beaucoup de gens se joignent à Whirlpool car ils apprécient les valeurs qui constituent le fondement de notre culture, selon laquelle il n'y a pas de bonne façon de mal agir.

A woman with brown hair, wearing safety glasses and a dark blue work jacket over a light blue shirt, is smiling at the camera. She is wearing grey work gloves and is working on a task involving a bundle of colorful wires. In the background, other workers in a factory setting are visible, some wearing safety glasses and earplugs. The scene is brightly lit with industrial equipment and overhead lights.

Nous faisons ce qui est
juste pour notre
PERSONNEL



NOUS NOUS RESPECTONS LES UNS LES AUTRES, ET NOUS FAVORISONS LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Nous nous apprécions les uns les autres, et nous tenons à nos pensées et à nos idées uniques. Nous reconnaissons qu'apprécier nos différences permet à chacun de contribuer au maximum.

Nous tenons aux personnes avec lesquelles nous travaillons, et nous nous traitons mutuellement avec respect et dignité. Nous accueillons les personnes, les pensées et les idées.

Nous pensons que nous donnons le meilleur de nous-mêmes dans un environnement inclusif où personne ne se comporte de manière irrespectueuse ou insensible. C'est pourquoi nous maintenons des normes de conduite appropriées sur le lieu de travail et ne tolérons aucun comportement irrespectueux, harcèlement ou discours haineux de la part ou à l'égard d'un employé, d'un fournisseur ou d'un visiteur.

Nous nous efforçons de créer une culture respectueuse et inclusive, et une population d'employés démographiquement diversifiée. Nous tenons aussi à l'équité dans les systèmes de recrutement et de promotion. Nos décisions relatives aux employés sont fondées sur les principes d'égalité des chances, de mérite, de compétences et de performances professionnelles.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Traiter tout le monde avec respect et dignité.
- ▶ Assurer un lieu de travail respectueux, inclusif, et exempt de discrimination et de harcèlement.
- ▶ Faire en sorte que les décisions que vous prenez concernant des personnes soient toujours fondées sur le mérite, en étant conscient de vos préjugés éventuels.

Ressources



GCP-7 - Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et de respect sur le lieu de travail. Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez les Ressources humaines ou un des **Canaux d'intégrité**.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Est-ce que je dois engager ou promouvoir des femmes ou des candidats d'autres origines plutôt que d'autres candidats au nom de la diversité et de l'inclusion ?

R Cela signifie qu'avant de prendre des décisions relatives au recrutement ou à la promotion, vous devez tenir compte d'un groupe diversifié de candidats qualifiés. Nous engageons et encourageons les personnes les plus qualifiées, sans distinction d'origine ou de sexe.

Q Mon chef rejette toujours mes idées, mais prend beaucoup en considération les idées de mon collègue. Que dois-je faire ?

R Nous donnons le meilleur de nous-mêmes lorsque nous accueillons la diversité des idées et que chacun contribue au maximum de ses possibilités. Si possible, dites à votre chef ce que vous ressentez. Si vous avez encore l'impression que vos idées ne sont pas respectées, contactez les Ressources humaines ou un des Canaux d'intégrité.

Q Mon chef fait des plaisanteries inappropriées et passe souvent son bras autour de mon épaule, même si je lui demande poliment d'arrêter. Que dois-je faire ?

R Nous nous efforçons d'assurer que le lieu de travail soit respectueux. Si vous êtes mal à l'aise, contactez les Ressources humaines ou un des Canaux d'intégrité pour recevoir de l'assistance.

Q Je vais bientôt aller en congé maternité et je suis préoccupée de ce qui arrivera quand je reviendrai. Je ne veux pas rater des occasions parce que j'allaiterai ou à cause de ma famille. Que dois-je faire ?

R Whirlpool tient à soutenir les parents par le biais de différents programmes et allocations. Parlez avec votre chef ou avec les Ressources humaines pour savoir comment ils peuvent vous aider.



NOUS TENONS À FOURNIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN

Nous tenons à notre personnel. Nous faisons tout notre possible pour assurer un lieu de travail sûr et sain où chacun peut donner le meilleur de lui-même.

Nous souhaitons que tous nos employés, fournisseurs et visiteurs retournent chaque jour chez eux en toute sécurité. Nous collaborons pour assurer un lieu de travail sûr et sain en identifiant les risques, en y remédiant et en trouvant des moyens d'améliorer nos pratiques.

Nous nous efforçons de respecter et de dépasser les réglementations en matière de santé et de sécurité. Nous ne tolérons aucune forme de violence ou menaces de violence de la part ou à l'égard d'un employé, d'un fournisseur ou d'un visiteur. Nous sommes un lieu de travail exempt d'armes.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Promouvoir un environnement de travail sain, sûr et sans violence.
- Agir de manière responsable, et respecter les normes et procédures relatives à la santé et à la sécurité.
- Utiliser les équipements de protection individuelle requis.
- Identifier les dangers sur nos lieux de travail et faire en sorte d'y remédier.
- Signaler et enregistrer comme il se doit les blessures et les incidents liés à la sécurité.

Ressources



GCP-8 - Politique en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable. Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez l'EHS, le département juridique ou un des **Canaux d'intégrité**.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q J'ai vu qu'un de mes collègues ne portait pas de lunettes de sécurité. Je ne veux pas lui causer des problèmes, mais je suis inquiet pour sa sécurité.

R Parlez d'abord avec votre collègue et demandez-lui de porter l'équipement de sécurité requis. Si cela vous met mal à l'aise, parlez-en avec votre directeur, les Ressources humaines ou l'EHS pour essayer d'éviter des blessures ou un accident.

Q Mes collègues m'ont poussé à « ne pas parler » d'une blessure, mais je me suis vraiment fait mal au travail. Que dois-je faire ?

R Signalez votre blessure dès que possible pour trois raisons. Premièrement, nous voulons que vous soyez soigné comme il se doit. Deuxièmement, nous voulons savoir ce qui s'est passé pour pouvoir éviter d'autres accidents. Troisièmement, certains gouvernements exigent que nous enregistrons et signalions certaines blessures qui ont lieu au travail. Ne dissimulez jamais une blessure.

Q Mon service a une équipe sportive qui joue chez Whirlpool après le travail. Lors de notre dernière partie, le chef a poussé mon collègue parce qu'il avait fait une erreur. Que dois-je faire ?

R Contactez dès que possible les Ressources humaines, la Sécurité interne ou un des Canaux d'intégrité. Nous nous efforçons d'assurer un environnement sûr et sans violence.



NOUS CROYONS EN LES DROITS DE L'HOMME À L'ÉCHELLE MONDIALE

Nous défendons les droits de l'homme dans tout ce que nous faisons. Nous respectons la liberté d'association et l'engagement politique personnel.

Nos pratiques commerciales reflètent notre volonté d'assurer que chaque personne travaillant pour Whirlpool le fasse de son plein gré et dans un environnement sûr et sain. Nous nous opposons à la discrimination, à l'esclavage et au travail des enfants, et nous veillons à avoir des mesures de contrôle et de protection pour éviter ces phénomènes. Nous favorisons la diversité et l'équité salariale.

Nous respectons aussi le droit de nos employés de s'associer avec qui ils veulent et de faire de la politique en dehors du travail.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Interdire le travail forcé ou le travail des enfants et respecter les droits de l'Homme à l'échelle mondiale, ainsi que les lois locales relatives au travail, aux horaires et aux salaires.
- ▶ Exiger de nos fournisseurs et partenaires d'affaires qu'ils respectent ces mêmes principes en vertu de notre Code de conduite des fournisseurs.
- ▶ Si vous faites personnellement partie d'un processus politique, faites-le pendant votre temps libre, sans utiliser de ressources de Whirlpool et sans sous-entendre que vous parlez au nom de Whirlpool.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Quelqu'un m'a dit que je suis moins bien payée que mon collègue parce que je suis une femme. Ce n'est pas juste. Que dois-je faire ?

R Whirlpool tient à rémunérer ses employés en fonction de leur performance et de leurs compétences, et non en fonction de leur sexe ou d'autres caractéristiques non liées à leur travail. Parlez-en avec votre directeur, les Ressources humaines ou le Canal d'intégrité de votre choix.

Q Un employé d'un de nos fournisseurs semble trop jeune pour travailler. Que dois-je faire ?

R Il s'agit d'une allégation grave et nous devons veiller à faire des affaires avec des fournisseurs qui respectent à la lettre notre Code de conduite des fournisseurs. Contactez le département juridique ou un des Canaux d'intégrité.





NOUS TENONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ENVIRONNEMENT

Nous tenons à utiliser les ressources naturelles de manière durable dans nos établissements et nos produits.

Nous tenons à réduire l'impact sur l'environnement pendant la fabrication, la distribution, l'utilisation et la mise au rebut de nos produits. Nous nous efforçons de respecter et de dépasser les exigences en matière de lois et réglementations pour l'environnement.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Nous aider à économiser l'eau et l'énergie dans nos établissements et dans nos produits.
- Nous aider à réduire notre utilisation de matériaux et de ressources en recherchant des matériaux alternatifs et recyclés.
- Identifier et appuyer les possibilités d'investir dans des ressources d'énergie efficaces et renouvelables, comme le vent et l'énergie solaire.
- Promouvoir et participer à des initiatives pour l'environnement.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

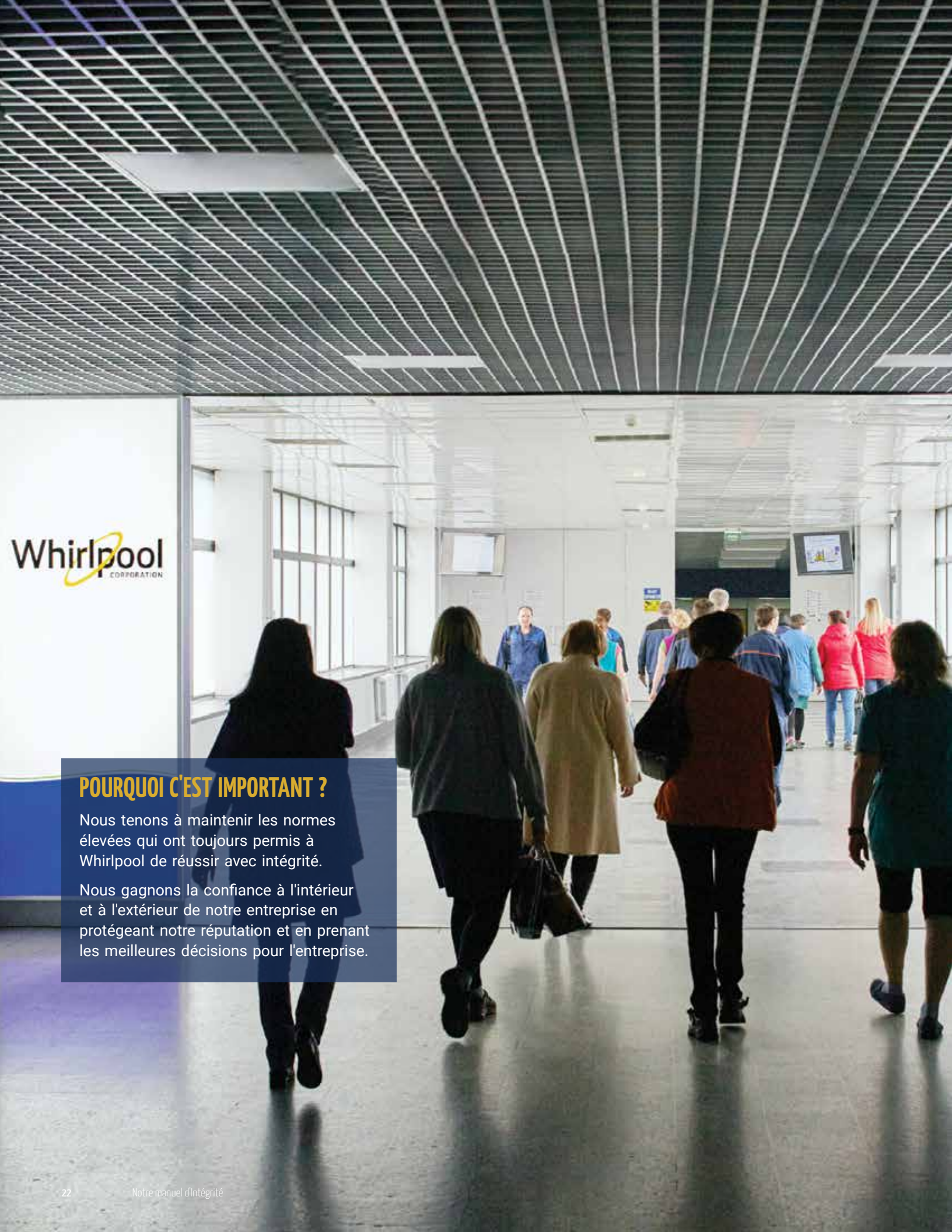
Q Mon directeur m'a demandé de suivre une nouvelle procédure d'élimination des déchets dangereux, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur choix. Que dois-je faire ?

R Parlez-en avec votre directeur pour être sûr de bien comprendre sa demande. Quand il s'agit de procédures pour l'environnement ou la sécurité, éclairez tous vos doutes. Si vos préoccupations persistent, contactez l'EHS ou les Canaux d'intégrité.

Q J'ai vu des taches d'huile dans le fleuve près de notre usine. Je ne sais pas si cela est lié à notre usine. Est-ce que je dois le signaler à quelqu'un ?

R Oui. Signalez dès que possible ce que vous avez vu à votre directeur ou à un chef de l'EHS. Vous pouvez aussi utiliser les Canaux d'intégrité.





POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Nous tenons à maintenir les normes élevées qui ont toujours permis à Whirlpool de réussir avec intégrité.

Nous gagnons la confiance à l'intérieur et à l'extérieur de notre entreprise en protégeant notre réputation et en prenant les meilleures décisions pour l'entreprise.



Whirlpool
CORPORATION

Nous faisons ce qui est
juste pour notre
ENTREPRISE



NOUS RENDONS COMPTE DE NOTRE TRAVAIL AVEC PRÉCISION

Nous produisons des documents commerciaux honnêtes et précis en temps voulu, en respectant les processus et les contrôles.

Nous comprenons que, en tant qu'entreprise publique, nous devons respecter certaines règles de comptabilité pour déclarer et communiquer les informations. Nous n'acceptons en aucun cas les fausses déclarations ou la falsification d'informations. Nous sommes tous responsables de maintenir et de respecter les processus et les contrôles.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Créer des déclarations et des registres précis et complets en temps voulu.
- Assurer que les contrôles de l'entreprise sont effectués afin d'éviter les vols, la fraude et tout autre méfait.



DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Pour nous aider à atteindre un objectif, mon directeur m'a demandé de dire que des produits avaient quitté l'entrepôt la semaine dernière alors que nous les avons envoyés aujourd'hui. Que dois-je faire ?

R Dites à votre directeur que vous ne pouvez pas faire ça et indiquez la date d'expédition réelle. Utiliser la date de la semaine dernière serait inexact et pourrait fausser les chiffres. De plus, il est important que vous signaliez cette situation par le biais d'un des Canaux d'intégrité.

Q Je n'ai pas gardé toutes les quittances de mon dernier voyage d'affaires. Est-ce que je peux utiliser la quittance d'une dépense personnelle du même montant environ ?

R Non. Vous ne devez jamais utiliser des documents inappropriés pour justifier une transaction. Veuillez parler de votre situation avec votre superviseur et demander conseil à l'équipe chargée des finances. Comprenez bien les politiques régionales avant de conclure une entente ou d'effectuer un paiement au nom de l'entreprise.

Ressources



GCP-3 - Politique en matière de livres, registres et contrôles internes. Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez le service des finances ou un des **Canaux d'intégrité**.



NOUS UTILISONS LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE ADÉQUATEMENT

Nous protégeons et utilisons nos ressources avec intégrité et efficacité.

Nous protégeons les ressources de l'entreprise et les utilisons le mieux possible. Bien qu'il soit raisonnable d'utiliser à l'occasion des actifs de l'entreprise pour l'usage personnel, nous ne les utilisons jamais pour le profit personnel, ne les partageons jamais avec des personnes qui ne font pas partie de Whirlpool et ne les retirons jamais de l'établissement de l'entreprise sans les autorisations nécessaires.

Notre propriété intellectuelle est un atout important. Nous protégeons ces innovations, marques et secrets commerciaux, et veillons à obtenir les autorisations requises avant de partager ces éléments avec d'autres personnes. Nous respectons aussi la propriété intellectuelle d'autrui et attendons la même chose de leur part.

En tant qu'employés de Whirlpool, nous comprenons que tout ce que nous réalisons dans le cadre de notre travail en utilisant le temps, les outils ou les informations de l'entreprise appartient à Whirlpool. Whirlpool a le droit d'examiner et de surveiller à tout moment l'utilisation de toutes les ressources de l'entreprise dans les limites permises par la loi.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Être attentif lors de la gestion d'atouts de l'entreprise, notamment de propriété intellectuelle.
- ▶ Ne jamais utiliser des atouts de l'entreprise pour un profit personnel.
- ▶ Vous assurer que nos politiques en matière d'utilisation et de protection des atouts de l'entreprise sont respectées.
- ▶ Respecter nos politiques et nos consignes en matière de gestion des informations.

GCP-15 - Politique en matière d'utilisation adéquate des actifs de l'entreprise ; Politique en matière de gestion des informations ; Calendrier mondial de conservation des dossiers. Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez le service des finances, le département juridique ou un des **Canaux d'intégrité**.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Whirlpool a commandé une nouvelle perceuse manuelle qui est rarement utilisée. Est-ce que je peux la prendre pour l'utiliser chez moi et la ramener après ?

R Non. Les ressources de notre entreprise, comme les outils et le matériel de bureau, sont là pour nous aider à faire notre travail. La plupart des actifs de l'entreprise ne doivent pas quitter les lieux et ne peuvent être amenés à un autre endroit qu'en respectant les processus établis et en obtenant les autorisations requises.

Q Est-ce que je peux utiliser mon adresse e-mail Whirlpool pour envoyer et recevoir des messages personnels ?

R Votre ordinateur et votre adresse électronique sont des actifs de l'entreprise, et vous êtes tenu de bien les utiliser. Une utilisation limitée et occasionnelle de certains atouts de l'entreprise, comme votre ordinateur et adresse de courriel, est admise dans des limites raisonnables. Prenez connaissance de nos politiques en la matière.

Q Qu'est-ce que je dois faire afin de protéger nos idées pour de nouvelles fonctionnalités de produits et afin de m'assurer que nous ne violons pas les droits de propriété intellectuelle de quelqu'un ?

R Partagez les idées de nouvelles fonctionnalités en suivant les processus de soumission établis. Ne partagez pas les nouvelles fonctionnalités ou technologies avec des tiers, sauf si vous y êtes autorisé. Contactez le département juridique pour savoir comment protéger nos innovations.

Q Nous envisageons d'étendre la vente d'une marque à un nouveau pays. Que dois-je faire pour protéger notre marque ?

R La protection de la marque est un des nombreux points à examiner avant de s'étendre vers un nouveau territoire. Collaborez à l'avance avec le département juridique pour vous assurer que nous jouissons de la protection de la marque dans le pays en question. Si ce n'est pas le cas, le distributeur potentiel ou d'autres personnes pourraient demander la protection de la marque et éviter éventuellement l'utilisation de la marque.





NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nous protégeons et gérons les informations comme il se doit.

Nous gérons adéquatement toutes les informations que nous utilisons pour faire notre travail. Nous prenons les précautions raisonnables et nécessaires pour protéger nos informations confidentielles et celles de nos consommateurs, fournisseurs, partenaires commerciaux et autres tiers.

Si vous apprenez que des informations de Whirlpool ou des informations confiées à Whirlpool ont été volées, perdues, divulguées à un tiers non autorisé ou traitées de manière inappropriée, signalez-le à votre service régional d'assistance, au département juridique ou GIS.

Nous gérons aussi des informations pertinentes non publiques (concernant Whirlpool ou d'autres entreprises) de manière appropriée et conformément à nos politiques et lois sur les valeurs mobilières.

- Partager les informations confidentielles avec les personnes qui doivent les connaître. Vérifier le droit de divulguer avant de partager des informations confidentielles hors de l'entreprise.
- Maintenir à jour les autorisations d'accès aux systèmes et aux documents partagés.
- Ne pas acheter ni vendre des actions de la société ou d'autres titres si vous avez des informations pertinentes non publiques. Ne pas partager ces informations avec qui que ce soit, y compris votre famille ou des amis.
- Si vous êtes contacté par la communauté des investisseurs alors que vous n'êtes pas un porte-parole autorisé, signalez-le immédiatement au service Relations avec les investisseurs.
- Voir la section « Nous représentons l'entreprise comme il se doit » pour savoir comment parler avec les journalistes.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Comprendre les types d'informations que vous gérez, et assurer que nos processus de gestion des informations confidentielles sont respectés.

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR « INFORMATIONS PERTINENTES NON PUBLIQUES » ?

Des informations qu'un investisseur peut considérer comme importantes pour décider s'il faut acheter ou vendre des actions de la société (p. ex. : des résultats financiers, l'introduction d'un nouveau produit important ou des réformes importantes au niveau de la direction).

Ressources



GCP-5 - Politique en matière de protection des informations confidentielles ; GCP-16 - Politique de divulgation de l'entreprise ; Politique de gestion des informations ; Politique globale de sécurité de l'information ; Calendrier mondial de conservation des dossiers. Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez les Ressources humaines, le département juridique, le service Relations avec les investisseurs ou un des **Canaux d'intégrité**.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Je suis très enthousiaste du projet sur lequel je travaille et des avantages qu'il apportera à nos consommateurs. Est-ce que je peux le dire sur les réseaux sociaux ?

R Non, à moins que vous soyez expressément autorisé à le faire dans le cadre de votre travail. Vous devez éviter de partager des informations confidentielles sur les médias sociaux ou avec toute personne ne faisant pas partie de l'entreprise.

Q Est-ce que je peux utiliser les outils Google de Whirlpool pour traiter et partager des informations confidentielles ?

R Oui. À moins que les réglementations locales sur la confidentialité l'interdisent, Google peut être utilisé pour traiter et partager des informations confidentielles en cas de besoin. Faites attention quand vous choisissez les paramètres d'accès, et partagez-les uniquement avec les personnes qui ont besoin de l'accès. Si vous divulguez des informations à des tiers, vérifiez qu'ils ont un accord de non-divulgaration valable.

Q Je sais que nous signons un accord important d'acquisition, mais cela n'est pas encore public. Je pensais acheter des actions de la société pour mon fonds de retraite. Est-ce que je peux le faire ?

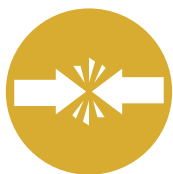
R Non. Vous ne pouvez ni acheter, ni vendre des actions de Whirlpool ou de toute autre entreprise touchée par l'acquisition avant que cette dernière ait été rendue publique. En outre, vous devez maintenir ces informations confidentielles.

Q J'ai reçu un appel d'un expert de l'industrie qui m'a posé quelques questions sur Whirlpool et m'a invité à participer à un groupe de discussion pour son projet sur les tendances de l'industrie. Est-ce que je peux le faire ?

R Non. Les analystes en placements, ou prétendus « réseaux d'experts », cherchent des informations privilégiées. Ils pourraient même vous offrir de l'argent ou des renseignements sur l'industrie. Traitez ces personnes comme des membres de la communauté d'investisseurs, avec lesquels uniquement les porte-parole autorisés peuvent communiquer. Contactez immédiatement le service Relations avec les investisseurs.

NOUS FAISONS CE QUI EST JUSTE POUR NOTRE ENTREPRISE





NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous agissons dans l'intérêt de Whirlpool, en évitant même l'apparence d'un conflit.

Parfois, votre vie personnelle et vos intérêts peuvent vous mettre dans une position difficile ou interférer avec les décisions que vous prenez au travail. On appelle ces situations des « conflits d'intérêts ». Il est important d'être ouvert et honnête à propos de ces conflits afin que nous puissions les gérer et assurer que les décisions sont prises dans l'intérêt de Whirlpool.

Dans certaines situations, même l'apparence d'un conflit peut constituer un problème. C'est pourquoi nous avons des directives relatives aux cadeaux et aux divertissements que nous pouvons accepter.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Révéler tout conflit d'intérêts éventuel.
Parler à votre directeur ou aux Ressources humaines afin qu'ils puissent évaluer les conflits éventuels et les gérer si nécessaire.
- ▶ Effectuer le suivi de toute déclaration relative à un conflit.
- ▶ Faire preuve de discernement afin de protéger votre capacité de prendre des décisions de manière indépendante. Même l'apparence d'un conflit peut constituer un problème.
- ▶ Ne jamais accepter un cadeau ou un divertissement d'un montant supérieur à une valeur symbolique, à moins d'avoir reçu l'approbation de votre directeur, des Ressources humaines ou du Bureau de conformité.
- ▶ Tenir compte du fait qu'il peut y avoir des règles plus strictes sur les cadeaux et les divertissements selon les fonctions, les régions et les pays.
- ▶ Voir la section « Nous prévenons les risques de corruption » pour savoir comment considérer les cadeaux et les divertissements.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Ma sœur travaille pour un consultant. Je pense que son entreprise serait un partenaire idéal pour un de nos projets. Est-ce que je peux la recommander ?

R Nous choisissons nos fournisseurs en fonction de leur talent, de leur valeur et de leur aptitude pour le projet en question. Si vous recommandez l'entreprise de votre sœur, vous devez déclarer votre relation de famille et ne pouvez pas participer au processus de sélection, ni à la supervision du travail.

Q Un collègue de mon équipe sort avec sa subalterne depuis quelques mois. J'ai l'impression qu'il fait du favoritisme à son égard. Que dois-je faire ?

R Toute relation sentimentale avec un subalterne direct ou indirect doit être déclarée. Si vous avez l'impression que vous ou d'autres personnes êtes traitées de manière injuste, vous devez en parler avec votre directeur ou les Ressources humaines.

Q Un fournisseur m'a offert un petit bon-cadeau d'un magasin local. Est-ce que je peux l'accepter ?

R Non. Vous ne pouvez pas accepter de l'argent comptant, ni l'équivalent de cadeaux en espèces, quelle qu'en soit la valeur. Refusez-le poliment en expliquant que notre politique en matière de cadeaux et de divertissements ne vous permet pas d'accepter. Si cela n'est pas possible, contactez votre directeur afin d'élaborer un plan pour résoudre la situation.





NOUS REPRÉSENTONS L'ENTREPRISE COMME IL SE DOIT

Nous respectons les protocoles qui définissent les personnes pouvant parler et agir au nom de Whirlpool.

Pour assurer que les déclarations soient exactes et éviter la confusion, seuls les employés autorisés peuvent parler ou agir au nom de Whirlpool. Cela s'applique notamment au contact avec des journalistes, à la coordination de visites aux établissements ou à la signature d'accords.

Sauf si cela a été spécifiquement autorisé par la loi et les Relations gouvernementales ou le département juridique, l'entreprise ne peut pas prendre de position politique publique, ni se mêler de politique, ni faire des contributions politiques quelles qu'elles soient.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Ne pas parler ou agir au nom de l'entreprise, à moins que vous ayez été spécifiquement autorisé à le faire.
- ▶ Comprendre les exigences liées à l'approbation et à la signature d'accords.
- ▶ Si vous êtes contacté par des journalistes alors que vous n'êtes pas un porte-parole autorisé, renvoyez-les immédiatement au département Communication.
- ▶ Vous engager de manière responsable avec les réseaux sociaux. Ne parler au nom de l'entreprise que si vous êtes autorisé à le faire, et indiquer clairement quand vous parlez de vos opinions personnelles.
- ▶ Voir la section « Nous protégeons les informations confidentielles » pour savoir comment parler avec la communauté des investisseurs.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Lors d'un événement, un représentant du gouvernement a commencé à me parler des affaires de Whirlpool. Que dois-je faire ?

R S'il y a lieu, dites au représentant que vous souhaitez le présenter au département des Relations gouvernementales. Avant de participer à un événement commercial où des représentants du gouvernement seront présents, demandez conseil aux Relations gouvernementales.

Q Mon directeur m'a dit de demander à un fournisseur de diviser en deux un accord de services de 100 000 \$, car il ne donne son approbation que pour 50 000 \$. Est-ce que je peux le faire ?

R Non. Dans ce cas, la transaction totale n'est pas du recours de votre directeur et c'est l'approuvateur approprié qui doit le signer. Ne falsifiez jamais des transactions et évitez de créer des transactions trompeuses.





POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Nous tenons à exercer nos activités en respectant **The Whirlpool Way**, selon laquelle il n'y a pas de bonne façon de mal agir. Nous nous efforçons de respecter des normes éthiques élevées, comme nous l'avons toujours fait, en gagnant chaque jour la confiance partout où nous exerçons nos activités.



Nous exerçons nos activités
DE LA BONNE FAÇON



NOUS PRÉVENONS LES RISQUES DE CORRUPTION

Nous exerçons nos activités sans pots de vin ni corruption.

Nous ne tolérons aucun type de corruption. Nous attendons de nos employés, fournisseurs et parties tierces agissant au nom de Whirlpool d'exercer leurs activités avec intégrité où qu'ils se trouvent, même dans des contextes difficiles.

Nous effectuons des contrôles stricts pour prévenir et détecter la corruption. De plus, nous devons tous faire appel à notre bon sens pour éviter qu'un acte puisse être mal perçu. La corruption d'un représentant du gouvernement est illégale. De nombreux pays interdisent aussi la corruption commerciale. Les sanctions pénales pour vous et pour Whirlpool en cas de violation des lois anticorruption sont sévères.

N.B. : les versements en espèces ne sont pas la seule chose qui peut être considérée comme un pot de vin. Ce qui dans votre esprit est un cadeau attentionné, un geste ou une forme d'hospitalité peut être considéré comme un acte illégal de corruption.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Respecter nos politiques, processus et contrôles pour éviter la corruption.
- Ne pas proposer, verser ou autoriser des pots de vin, directement ou par le biais de tiers, quel que soit le montant.
- Ne pas faire de paiements de facilitation ou d'accélération (paiements destinés à accélérer un processus gouvernemental). Ces types de paiements peuvent aussi être considérés comme des pots de vin.
- Si quelqu'un propose ou demande un pot de vin, signalez-le dès que possible au Bureau de conformité ou à un membre du département juridique.
- Offrir un cadeau ou un divertissement à un représentant du gouvernement uniquement s'il est conforme aux consignes approuvées par le département juridique et compatible avec toutes les lois.
- Collaborer avec le département des achats pour assurer que les procédures d'approvisionnement appropriées sont respectées lors du recrutement de consultants ou d'autres tiers pour agir au nom de Whirlpool.

- Assurer que les tiers qui agissent en notre nom comprennent ce que Whirlpool entend par « exercer nos activités de la bonne façon », et assurer qu'ils ne proposent et ne versent pas de pots de vin ou de cadeaux en notre nom.
- Maintenir des registres précis de toutes vos transactions, y compris de vos frais de divertissement et de voyage, en indiquant en détail comment les actifs de l'entreprise ont été utilisés.
- Voir la section « Nous évitons les conflits d'intérêt » pour savoir comment agir face à des cadeaux ou des divertissements.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Mon consultant m'a suggéré de lui donner un robot sur socle KitchenAid® pour qu'il puisse l'offrir à un organisme de charité sponsorisé par la femme du maire. Il a dit que cela accélérerait l'obtention des permis que nous avons demandés. Que dois-je faire ?

R Ne lui donnez pas le batteur. Un permis du gouvernement ne doit pas dépendre d'un don. Cela pourrait être perçu comme un pot de vin ; par conséquent, vous ne pouvez pas faire ce don, et le consultant non plus. Contactez dès que possible le Bureau de conformité ou un membre d'un autre département juridique.

Q Un inspecteur dit qu'il va infliger une amende à Whirlpool, mais qu'il la réduira de 1 000 \$ si j'invite son équipe à dîner. Est-ce que je peux le faire si mon directeur approuve la dépense ?

R Non. La corruption n'est jamais acceptable. Contactez immédiatement le Bureau de conformité ou un autre membre du département juridique pour demander comment réagir.



QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR « REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT » ?

Voici quelques exemples :

- ▶ Fonctionnaire
- ▶ Personne qui agit au nom d'un gouvernement
- ▶ Employé d'une entreprise publique
- ▶ Employé d'une organisation internationale publique.
- ▶ Représentants élus et candidats politiques
- ▶ Organismes de certification ou d'accréditation ou autres organismes qui certifient ou autorisent nos produits
- ▶ Tous les membres de la famille ou affiliés d'une des personnes mentionnées ci-dessus

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR « POT DE VIN » ?

Voici quelques exemples :

- ▶ Paiement en espèces
- ▶ Cadeau ou don
- ▶ Faveur
- ▶ Hospitalité
- ▶ Voyage
- ▶ Contribution politique
- ▶ Donation
- ▶ Parrainage
- ▶ Offre de travail
- ▶ Récompense

Ressources



GCP-11 - Politique en matière de conduite professionnelle, « Anti-Bribery and Foreign Corrupt Practices Act ». Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez le département juridique ou un des **Canaux d'intégrité**.



NOUS PRATIQUONS UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous tenons à pratiquer une concurrence loyale.

Nous pratiquons une concurrence loyale et nous gagnons en vendant des produits innovateurs de qualité à des prix concurrentiels. Nous respectons toutes les lois sur la concurrence (également appelées lois « antitrust ») des pays où nous exerçons nos activités, et nous ne concluons pas d'accords qui portent atteinte à la concurrence.

Nous respectons aussi la liberté de nos clients professionnels de fixer eux-mêmes leurs prix de vente, et nous n'utilisons pas la taille de notre entreprise pour empêcher de manière non loyale des personnes de pratiquer la concurrence.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Ne pas conclure d'accords qui éliminent ou limitent de manière inappropriée la concurrence.
- ▶ Consulter le département juridique avant de conclure un accord avec un concurrent ou tout accord pouvant éventuellement limiter la concurrence, y compris les contrats d'exclusivité.
- ▶ Ne pas échanger ou partager des renseignements délicats sur le plan de la concurrence avec des concurrents, directement ou indirectement, par exemple par le biais de tiers ou de déclarations publiques.
- ▶ Réunir des renseignements sur nos concurrents uniquement de manière loyale, via des sources publiques et jamais par le biais d'un concurrent.
- ▶ Ne pas s'accorder sur les prix de vente des clients professionnels et ne pas les influencer de manière induue.
- ▶ Comprendre et respecter nos politiques et procédures en matière de conformité aux lois sur la concurrence.
- ▶ Obtenir l'approbation du département juridique et la formation requise avant de participer aux activités d'une association professionnelle ou à d'autres réunions où des concurrents seront présents.

Les lois sur la concurrence sont compliquées et les réglementations de nombreux pays peuvent s'appliquer au-delà de leurs frontières. Si votre rôle prévoit des interactions potentielles avec des concurrents ou des clients professionnels, il est particulièrement important que vous obteniez la formation requise et que vous consultiez le département juridique si vous avez des questions.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q À une foire commerciale, un concurrent dit que son entreprise prévoit d'augmenter ses prix. Est-ce que je peux utiliser cette information si je ne réponds pas ?

R Non. Si un concurrent essaie d'aborder le thème des prix avec vous, dites-lui que vous ne discutez pas de prix avec des concurrents et contactez le département juridique dès que possible. Dans cet exemple, le contact avec le concurrent peut créer un risque antitrust même si vous ne dites rien.

Q Un ami qui travaille chez un concurrent a entendu dire que nous avons des problèmes de production et m'a demandé si cela nous empêchera de vendre dans certaines catégories. Que dois-je faire ?

R Interrompez immédiatement la conversation et dites à votre ami que vous ne pouvez pas partager des renseignements délicats sur le plan de la concurrence avec des concurrents. Contactez le département juridique dès que possible.

Q Un client professionnel vend à des prix très bas et d'autres s'en plaignent. Qu'est-ce que je peux faire ?

R Ne parlez pas des prix d'un client professionnel avec d'autres clients. En outre, ne convenez jamais avec un client de vendre à un certain prix et ne faites jamais pression (n'utilisez jamais d'incitatifs) pour que des clients augmentent leurs prix de vente. Contactez le département juridique pour toute assistance.



QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR « RENSEIGNEMENTS DÉLICATS SUR LE PLAN DE LA CONCURRENCE » NE DEVANT PAS ÊTRE ÉCHANGÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AVEC DES CONCURRENTS ?

Tous les renseignements non publics pouvant influencer les décisions d'une entreprise en matière de concurrence, comme :

- ▶ Les prix et éléments connexes (rabais, remises, indemnités, conditions, etc.)
- ▶ Les éléments concurrentiels non liés au prix, comme les garanties, la qualité et les fonctionnalités/performances
- ▶ Les sujets qui pourraient influencer indirectement la concurrence, comme les coûts, les marges, les volumes et l'utilisation des capacités
- ▶ Les programmes de vente et de marketing, y compris les promotions, la publicité et le positionnement des produits
- ▶ Les prix des services que nous achetons, y compris les salaires/prestations des employés

Dans de nombreux pays, l'échange de renseignements délicats sur le plan de la concurrence est illégal, même en l'absence d'un accord. Il en va de même lorsque des renseignements sont échangés indirectement par le biais de tiers. Respectez les conseils juridiques si vous recevez des renseignements concurrentiels non publics de tiers ou partagez des renseignements que des tiers pourraient partager avec nos concurrents.

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR « ACCORD ILLICITE » ET QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

Certains accords qui éliminent ou limitent la concurrence sont automatiquement illégaux, notamment les accords visant à fixer des prix, diviser des territoires, attribuer des clients ou limiter la production ou la vente. Les conséquences potentielles de ces violations sont graves, notamment des amendes élevées pour les entreprises et (dans beaucoup de pays) des amendes et la prison pour les employés.

D'autres accords peuvent parfois être illégaux, selon les circonstances, même s'ils ne sont pas conclus avec la concurrence, par exemple : les contrats d'exclusivité, les accords sur le « meilleur prix possible » avec des fournisseurs et les accords visant à ne pas embaucher des employés d'une autre entreprise. Demandez toujours un avis juridique avant de conclure des accords qui pourraient faire penser à une limitation de la concurrence.

Les accords illégaux ne sont pas toujours accompagnés d'un contrat écrit. Ils peuvent être induits par des discussions informelles, des courriels et des preuves que les concurrents ont agi de manière semblable. Étant donné que les contrats légitimes avec des concurrents peuvent eux-mêmes être mal compris, il est important de respecter les procédures de conformité et la formation de l'entreprise pour gérer les contacts avec la concurrence.





NOUS NE TOLÉRONS PAS LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Nous exerçons nos activités uniquement avec des tiers de bonne réputation. Il n'existe pas de vente ou de relation d'affaire pour laquelle il vaille la peine de compromettre notre intégrité.

Nous nous efforçons d'assurer que notre entreprise suscite la confiance et ne serve pas de plateforme pour des actes criminels tels que la blanchiment de capitaux.

Nous respectons les lois contre le blanchiment de l'argent en choisissant avec soin nos fournisseurs et nos clients, et en effectuant le suivi de nos processus pour détecter toute transaction suspecte. Cela nous permet de voir s'ils sont compatibles avec les valeurs et les marques de Whirlpool.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Contacter le département des achats et le service des finances pour vous assurer que les processus et les contrôles liés à la sélection des fournisseurs et des clients et à la diligence à l'égard de tiers sont respectés.
- Être attentif et détecter les transactions suspectes.
- Si vous découvrez quelque chose de suspect, veuillez en parler avec le service des finances ou le département juridique avant de continuer.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Un client voudrait utiliser plusieurs comptes bancaires à différents noms pour nous payer. Est-ce que je peux le faire ?

R Cette demande suscite des préoccupations à propos du client et de la source d'argent. Demandez conseil à votre directeur dès que possible ou exprimez votre préoccupation via les autres **Canaux d'intégrité**. Vous êtes tenu de signaler les activités suspectes ou inhabituelles.

Q Pendant que je faisais mon rapprochement des comptes mensuel, j'ai remarqué une série inhabituelle de petites transactions d'un client. Comme il s'agit de petits montants, est-ce que je peux les laisser passer ?

R Cela semble suspect. La préoccupation devient parfois manifeste seulement plus tard ou quand on constate la suite des événements. Parlez de cette situation avec le service des finances ou le département juridique.





NOUS GÉRONS NOTRE COMMERCE MONDIAL ADÉQUATEMENT

Nous nous efforçons de gagner chaque jour la confiance en exerçant nos activités avec intégrité partout dans le monde.

Lorsque nous déplaçons nos produits, composants, informations ou personnes d'un endroit à un autre, nous le faisons de la bonne façon. Notamment, nous obtenons tous les visas, licences ou permis requis et payons les tarifs adéquats.

Nous respectons les lois commerciales locales et internationales partout où nous exerçons nos activités. Nous nous conformons aussi aux sanctions et embargo gouvernementaux, qui limitent parfois les lieux et les personnes avec lesquelles nous pouvons faire des affaires.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- ▶ Vous assurer que nos processus et contrôles d'importation/exportation sont respectés.
- ▶ Les règles de chaque pays peuvent varier et changer. Collaborer avec le service des douanes ou le département juridique afin de connaître les exigences requises pour l'échange de produits, informations ou personnes depuis ou vers un certain pays.
- ▶ Comprendre ce qu'est le boycott et savoir quel est notre position à ce sujet.

QU'EST-CE QU'UN BOYCOTT ?

Il s'agit d'une restriction relative au commerce avec certains pays, organisations ou individus. Nous respectons les restrictions émises par des autorités reconnues, comme les Nations Unies, les États-Unis et l'Union européenne. Nous évitons toutes les demandes de boycott non autorisées. Contactez immédiatement le département juridique si vous recevez une demande de boycott.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Notre client au Pakistan nous a demandé d'envoyer nos produits à Dubaï pour qu'il gère lui-même l'importation et la livraison depuis ce pays vers le Pakistan. Que dois-je faire ?

R Contactez le service des douanes ou le département juridique pour examiner cette situation. Parfois d'autres règles doivent être appliquées lors de l'utilisation d'un point intermédiaire ou de transbordement. Nous devons peut-être vérifier que l'expédition atteigne le client pakistanais pour l'utilisation prévue.

Q Je suis responsable du montage du stand de l'entreprise dans une foire commerciale internationale à l'étranger. J'emmène avec moi quelques échantillons de produits et j'envoie quelques dessins par e-mail à un fournisseur local pour qu'il me les imprime. Est-ce que je dois consulter l'équipe du service des douanes ?

R Oui. Vous devez vous assurer que vous comprenez bien les obligations en matière d'import et d'export pour l'entreprise, car vous emmenez des échantillons de produits et envoyez par courriel des dessins vers un autre pays.





NOUS ATTENDONS DE NOS FOURNISSEURS QU'ILS MÈNENT LEURS AFFAIRES AVEC ÉTHIQUE

Nos fournisseurs sont essentiels pour notre réussite et pour maintenir les normes élevées et la réputation de nos marques.

Nous nous astreignons à des normes élevées, et attendons de nos fournisseurs et tierces parties qui travaillent au nom de Whirlpool qu'ils exercent eux aussi leurs activités de la bonne façon. Nous exigeons de nos fournisseurs non seulement qu'ils soient qualifiés au niveau technique, mais aussi qu'ils respectent nos normes d'éthique et nos pratiques commerciales.

Notre Code de conduite des fournisseurs définit les normes requises pour mener des affaires avec Whirlpool Corporation.

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- Lire et comprendre notre Code de conduite des fournisseurs.
- Respecter nos processus et nos exigences pour toute relation avec des tiers.
- Exiger que les personnes avec lesquelles nous menons des affaires se conduisent de manière honnête et éthique.

DEMANDEZ ET AGISSEZ

Q Je suis fournisseur chez Whirlpool et j'ai assisté à une situation où le Manuel d'intégrité et les valeurs de Whirlpool n'ont pas été respectés. Que dois-je faire ?

R Signalez-le à un membre de la direction de Whirlpool ou utilisez un des **Canaux d'intégrité**, y compris la Ligne pour l'intégrité de Whirlpool à l'adresse whirlpoolintegriteline.com

Q Quelqu'un m'a dit qu'un des fournisseurs que je gère fait l'objet d'une enquête parce qu'il est soupçonné de pratiques commerciales frauduleuses. Le fournisseur ne m'a rien dit, et je ne trouve pas d'informations à ce sujet sur Internet. Que dois-je faire ?

R Signalez-le à votre directeur ou à un autre membre du département des achats pour mieux comprendre la situation et définir comment agir par la suite.





LES TEMPS CHANGENT...

Protéger notre patrimoine

Au cours du siècle passé, nous avons connu une foule de changements. Cependant, avec chacun de nos dirigeants, nos valeurs sont toujours restées les mêmes. Chez Whirlpool, notre précieux patrimoine d'innovation et d'intégrité est le fondement de tout ce que nous faisons. Nous réussissons à devenir la meilleure marque de produits de consommation uniquement si nous agissons avec intégrité.

Nous restons fidèles à notre patrimoine d'innovation en étant leader des changements dans l'industrie tout en répondant aux besoins et aux souhaits de nos consommateurs dans le monde.



1911-1949 - Nos Fondateurs

1950-1999



Louis Upton



Fred Upton



Elisha « Bud » Gray
1949-1971



John Platts
1971-1982



Jack Sparks
1982-1987



Notre histoire commence avec la première machine à laver électrique dotée d'uneessoreuse, créée en 1911 par l'Upton Machine Company, avec l'intention d'améliorer la qualité de vie des foyers du monde entier.

“Lorsque vous respectez **The Whirlpool Way**, vous nous aidez à créer la demande, à gagner la confiance et respecter notre patrimoine.”

Marc Bitzer
2017-aujourd'hui



Dave Whitwam
1987-2004



Jeff Fetting
2004-2017



> 2000-aujourd'hui



Nous sommes fiers de pouvoir vanter plus de 100 ans d'innovations réalisées avec intégrité. Nous continuerons à concevoir et à réaliser des produits utiles, à créer la demande et à gagner chaque jour la confiance.

...MAIS NOS
VALEURS
SONT
TOUJOURS
LES MÊMES

